



# **Nouveaux horizons :** **Un Plan de Convergence révisé**

**Approche d'un partenaire sur  
l'appropriation du PC**



# Nouveau PC : structure générale

## Axes d'intervention

- 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales**
- 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières**
- 3 : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique**
- 4 : Lutte contre les effets du changement climatique et de la désertification**
- 5 : Développement socio-économique et participation multi-acteurs**
- 6 : Financements durables**

## Axes transversaux

- T 1 : Formation et renforcement des capacités**
- T 2 : Recherche-développement**
- T 3 : Communication, sensibilisation, information et éducation**



# Le Plan de Convergence révisé : comment se l'approprier ?

*Hypothèses du PC révisé :*

- *Appropriation du Plan de Convergence par toutes les parties prenantes renforcée*
- *Alignement et soutien des partenaires internationaux pour la mise en œuvre du PC*



# Mise en œuvre opérationnelle du nouveau PC

- *Comment l'utiliser ?*
- *Comment se répartir les tâches ?*



# Le nouveau PC : quelle utilisation ?

*Orientation ? (orienter les partenaires vers les priorités identifiées)*

*Modèle de programme d'action (idée de « **plateforme commune d'actions prioritaires à mettre en œuvre** » du PC 2005)*

*Suivi des stratégies / activités ? (identifie les progrès réalisés au niveau des pays et des appuis projets / programmes)*



# L'alignement sur le PC : cas de l'UE

# Les axes d'intervention de l'UE dans le Bassin du Congo

- *Plan d'action FLEGT et forêts*
- *Biodiversité et écosystèmes*
- *Connaissance de la ressource et accès à l'information*
- *Changements climatiques et REDD+*
- *Renforcement des capacités et formation*

			Plan d'action FLEGT et forêts	Biodiversité et écosystèmes	Connaissance de la ressource et accès à l'information	Changements climatiques et REDD+	Renforcement des capacités et formation
<b>PLAN DE CONVERGENCE 2015 - 2025 (v. Juillet 2014)</b>							
<b>AP 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales</b>			■				
<b>AP 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières</b>			■		■		
<b>AP 3 : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique</b>				■			
<b>AP 4 : Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification</b>						■	
<b>AP 5 : Développement socio-économique et participation multi-acteurs</b>			■			■	
<b>AP 6 : Financements durables</b>							
<b>AT 1 : Formation et renforcement des capacités</b>							■
<b>AT 2 : Recherche-développement</b>							■
<b>AT 3 : Communication, sensibilisation, information et éducation</b>					■		



: action contribuant partiellement à l'objectif du PC

: action contribuant principalement à l'objectif du PC

Plan d'action FLEGT  
et forêtsBiodiversité et  
écosystèmesConnaissance de la  
ressource et accès à  
l'informationChangements  
climatiques et  
REDD+Renforcement des  
capacités et  
formation**PLAN DE CONVERGENCE 2015 - 2025 (v. Juillet 2014)****AP 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales***OS 1.1 : Actualiser, harmoniser et mettre en œuvre les politiques forestières et environnementales***AP 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières***OS 2.1 : Assurer la préservation des écosystèmes forestiers dans un processus concerté d'aménagement du territoire**OS 2.2 : Valoriser les ressources forestières et promouvoir la transformation plus poussée du bois***AP 3 : Conservation et utilisation durable de la diversité biologique***OS 3.1 : Promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.**avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques***AP 4 : Lutte contre les effets du changement climatique et la désertification***OS 4.1 : Lutter contre les effets néfastes des changements climatiques**OS 4.2 : Inverser la tendance à la dégradation des forêts et des terres***AP 5 : Développement socio-économique et participation multi-acteurs***OS 5.1 : Améliorer la contribution du secteur forestier au développement économique et au bien-être des populations**prenantes, notamment les populations vulnérables, à la gestion forestière*

			Plan d'action FLEGT et forêts	Biodiversité et écosystèmes	Connaissance de la ressource et accès à l'information	Changements climatiques et REDD+	Renforcement des capacités et formation
<b>PLAN DE CONVERGENCE 2015 - 2025 (v. Juillet 2014)</b>							

### AP 1 : Harmonisation des politiques forestières et environnementales

<i>OS 1.1 : Actualiser, harmoniser et mettre en œuvre les politiques forestières et environnementales</i>							
	OOP 1.1.1 : Respecter les engagements pris dans le cadre des Conventions et Accords internationaux et sous-régionaux signés et/ou ratifiés						
	OOP 1.1.2 : Renforcer et harmoniser les politiques, les cadres institutionnels et les législations nationales						
	OOP 1.1.3 : Mettre en œuvre de façon concertée les politiques forestières et environnementales et les législations nationales						

### AP 2 : Gestion et valorisation durable des ressources forestières

<i>OS 2.1 : Assurer la préservation des écosystèmes forestiers dans un processus concerté d'aménagement du territoire</i>							
	OOP 2.1.1 : Renforcer la planification et la sécurisation du territoire forestier						
	OOP 2.1.2 : Améliorer les connaissances qualitatives et quantitatives sur les ressources forestières et fauniques						
	OOP 2.1.3 : Assurer l'aménagement des écosystèmes forestiers						
<i>OS 2.2 : Valoriser les ressources forestières et promouvoir la transformation plus</i>							

# Mise en pratique de l'alignement :

- *Niveau Axes : facile*
- *Niveau Objectifs Stratégiques : Distinguer des niveaux de contribution*
- *Niveau Objectifs Opérationnels : certains sont encore à développer (ex : **intégration du secteur informel** dans OS 2.2 ou OS 5.1)*



# Alignement des partenaires sur le PC

*Quelle utilisation du PC?*

*Quel outil "interface" ?*



# Quelle répartition des tâches ?



# Nouveau PC : cadre de mise en œuvre

## Etats membres

Prise en compte des objectifs stratégiques du PC pour les programmes nationaux forestiers ou environnementaux

## S.E. COMIFAC

Coordination programmes et projets qui concourent à la mise en œuvre du PC, s'appuie sur GTT et réunions coord, développe cadres de planification.

## CEEAC

Cohérence avec autres secteurs, mobilisation ressources financières, promotion paix et sécurité pour la mise en œuvre du PC.

## Organisations sous-régionales

Se dotent d'un plan d'action opérationnel.

## Organisations régionales, internationales et PTFs

S'alignent aux priorités du PC pour projets et programmes secteur forêt-environnement.

## Organisations Société Civile

Actions communication, sensibilisation, éducation ; et actions de lobbying.

## Opérateurs économiques / Secteur Privé

Application normes gestion durable, meilleure valorisation ressources forestières.



*Merci de votre attention*